

Redistribution – une balance en déséquilibre

Pascal Wyss

Expert agréé en matière de prévoyance professionnelle

Genève, le 27 octobre 2022

Agenda

1. Introduction
2. Théorie
3. Redistribution dans la prévoyance professionnelle
4. Redistribution des intérêts entre les actifs et les rentiers

Introduction

Quelques voix à propos de la redistribution

Rapport sur la situation financière des IP 2021
CHS PP

en % resp. en milliards de francs	Part du capital de prévoyance des assurés actifs	Répartition proportionnelle en faveur des assurés actifs	Répartition ef- fective en faveur des assurés actifs	Redistribution estimée
2017	59,4 %	17,0	10,4	6,6
2018	59,2 %	12,8	7,7	5,1
2019	59,4 %	20,7	13,5	7,2
2020	58,9 %	14,7	10,3	4,4
2021	57,2 %	19,4	19,2	0,2
o des 5 ans				4,7

«La promesse de prestations LPP n'est plus possible sans une redistribution entre jeunes et vieux »

Le Temps: 08.07.2022

«La redistribution dans la prévoyance professionnelle touche principalement la classe moyenne»

Blick: 28.04.2021

«La redistribution des actifs vers les retraités a été en grande partie éradiquée»

Blick: 14.05.2022

Théorie

Redistribution

Que signifie la redistribution?

- Nouvelle ou différente distribution
- Le fait qu'un groupe de personnes cède à un autre groupe une partie d'un bien, d'un droit, d'un revenu ou d'une obligation commune

Le terme est étroitement lié à la solidarité.

La redistribution peut être volontaire ou forcée.

On parle de

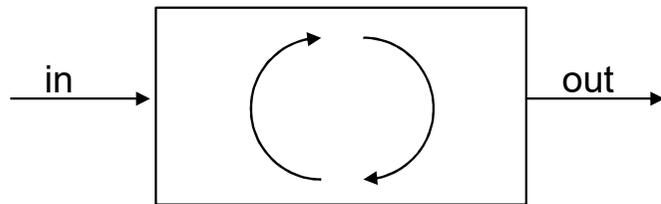
- redistribution verticale (des plus aisés vers les plus démunis)
- redistribution horizontale (sans condition de ressources: par exemples des plus jeunes vers les plus âgés)

Exemples de redistribution

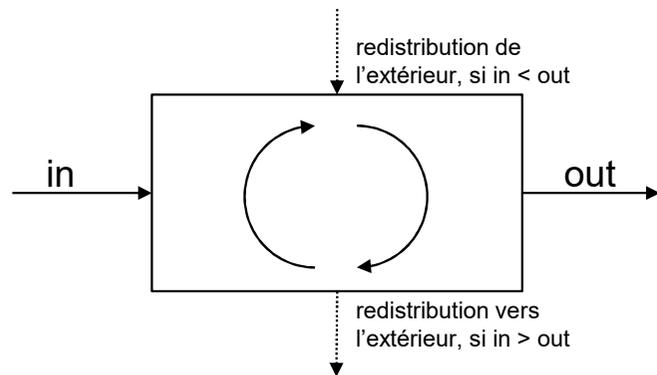


Redistribution à tous les niveaux

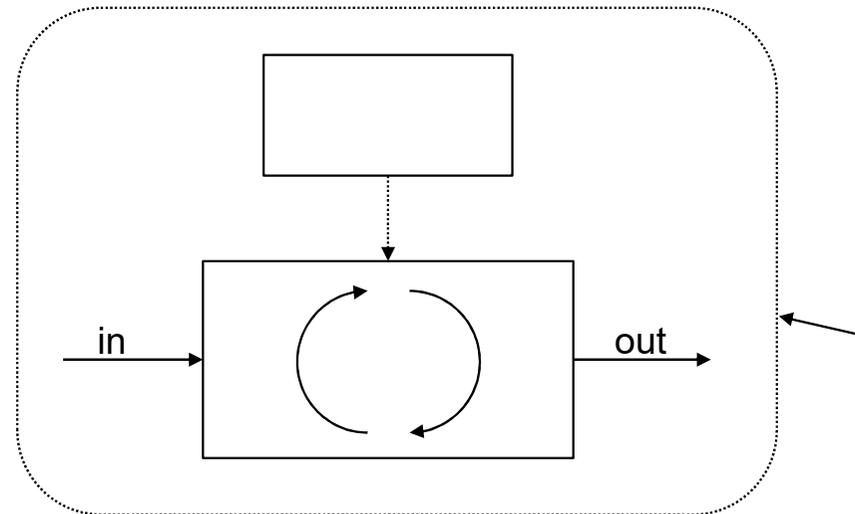
- Redistribution au sein d'une structure sans interaction avec le monde extérieur



- Redistribution au sein d'une structure mais en interaction avec le monde extérieur



- Les redistributions peuvent être imbriquées les unes dans les autres



Redistribution à tous les niveaux

La redistribution peut avoir lieu...

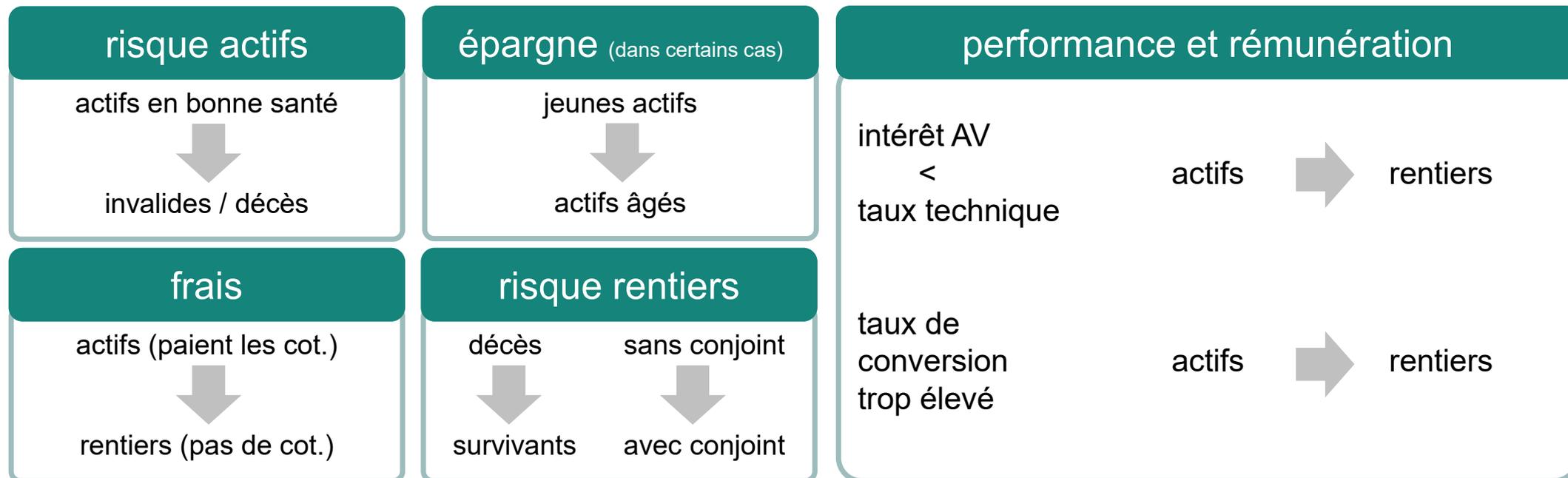
- des hommes vers les femmes, ou inversement
- entre des femmes
- entre des hommes de 45 ans
- des fumeuses de 45 ans vers les non-fumeuses de 45 ans
- des non-fumeurs de 45 ans avec un haut revenu vers les non-fumeurs de 45 ans à revenu plus modeste
- des non-fumeurs de 45 ans avec un haut revenu sans enfants, vers ceux avec enfants
- etc.

Quelle redistribution est pertinente? A partir de quel degré de détail l'analyse devient-elle inutile?

Redistribution dans la prévoyance professionnelle

Exemples de redistribution dans une caisse de pension

On observe une redistribution dans la plupart des processus d'une caisse de pension:



La plupart de ces redistributions sont voulues. L'assurance collective des risques, par exemple, permet de diminuer les coûts. Par contre, **la répartition de la rémunération n'est pas prévue par le système de capitalisation du 2^{ème} pilier.**

Changement dans le temps

- L'ampleur et le sens de la redistribution peuvent changer chaque année
- La redistribution entre deux groupes de personnes peut être compensée ultérieurement par une redistribution inverse.
- Une même personne peut passer du donneur au bénéficiaire et vice versa.

Nous nous concentrons ci-après sur la redistribution la plus importante, à savoir la rémunération.

Redistribution des intérêts entre les actifs et les rentiers

Redistribution des intérêts entre les actifs et les rentiers

La performance d'une caisse de pension finance avant tout la rémunération:

- (1) des avoirs de vieillesse et
- (2) des réserves mathématiques des rentes (resp. la promesse d'intérêt implicite du taux de conversion).

L'attribution de la performance n'est pas identique entre les deux groupes. On considère pour la redistribution la répartition de l'ensemble des intérêts et non la performance, car:

performance > charges

La différence augmente la fortune générale (RFV ou fonds libres)
Elle n'est donc pas (encore) attribuée et n'influe pas sur la redistribution

performance < charges

La différence provient de la fortune générale (fonds libres ou RFV)
C'est la charge qui est répartie inégalement, et pas le rendement effectif

Nous ne considérons pas le taux d'intérêt technique actuel, mais la **promesse d'intérêt** garantie au moment du départ à la retraite.

Rente 1: taux de conversion (TC)	de 6.5%	promesse d'intérêt de 3.5%
Rente 2: TC	de 6.0%	promesse d'intérêt de 3.0%
Rente 3: TC	de 5.5%	promesse d'intérêt de 2.5%

Redistribution des intérêts entre les actifs et les rentiers

1 actif et 1 retraité

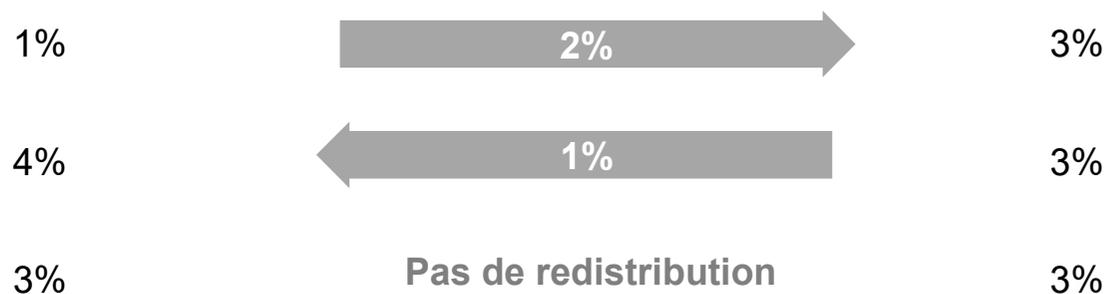
Pension Services SA

Assuré actif

Rémunération de l'avoir de vieillesse

Retraité

Promesse d'intérêt de son taux de conversion



Redistribution des intérêts entre les actifs et les rentiers

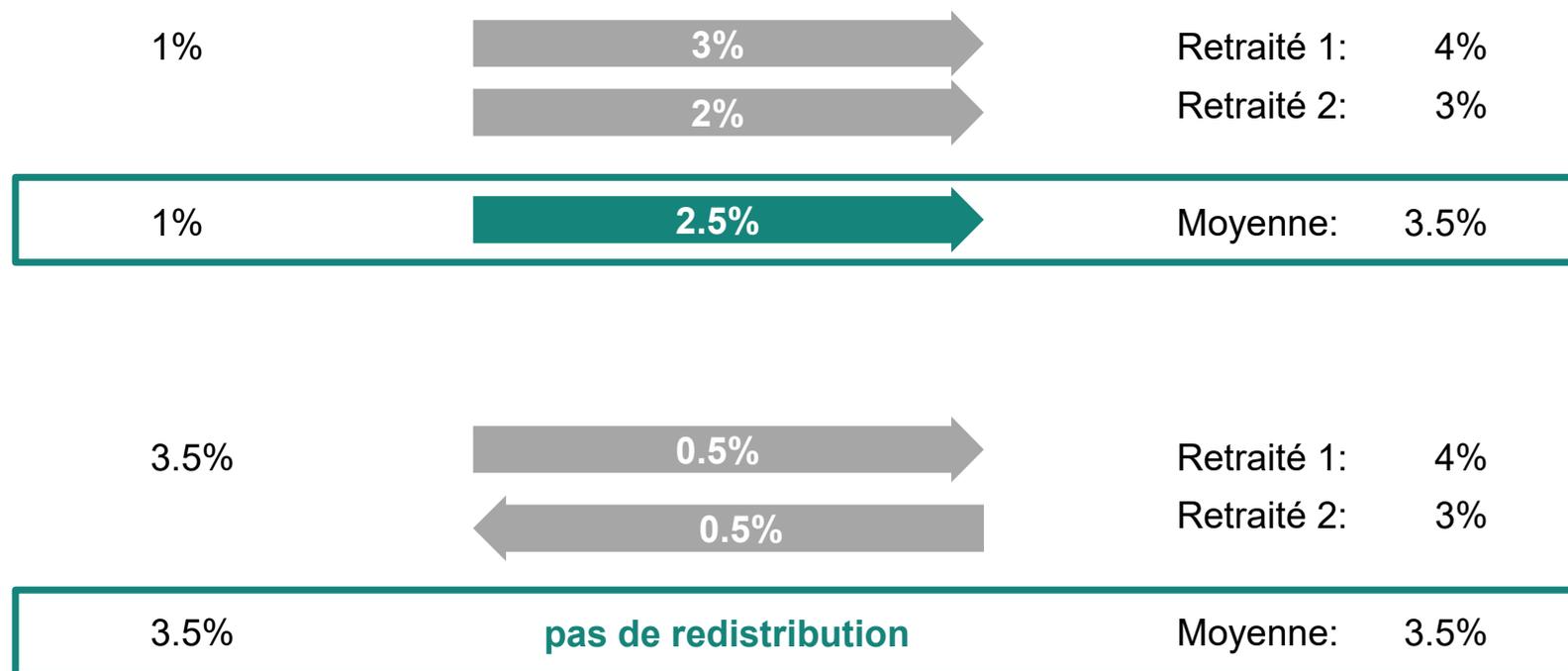
1 actif et 2 retraités

Assuré actif

Rémunération de l'avoir de vieillesse

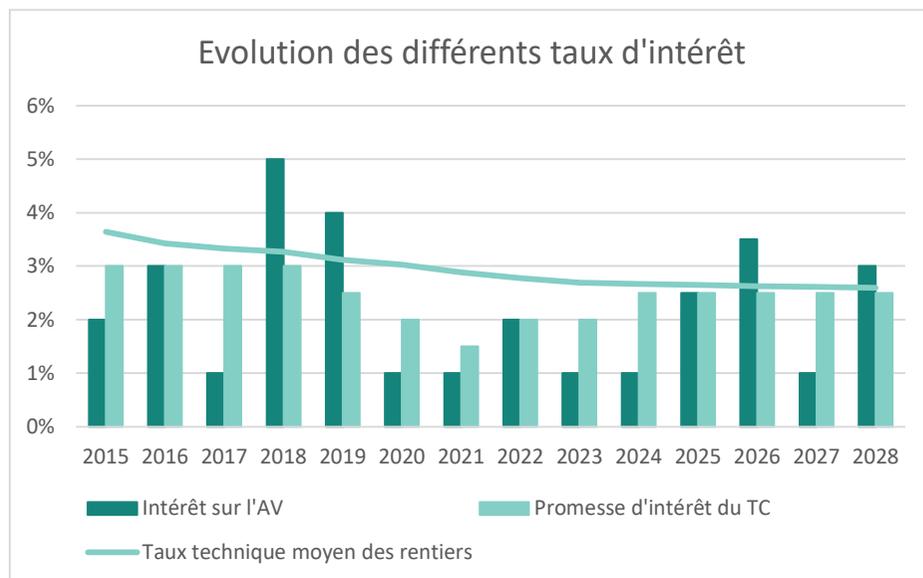
Retraité

Promesse d'intérêt de son taux de conversion



Redistribution des intérêts entre les actifs et les rentiers: Exemple

Pension Services SA

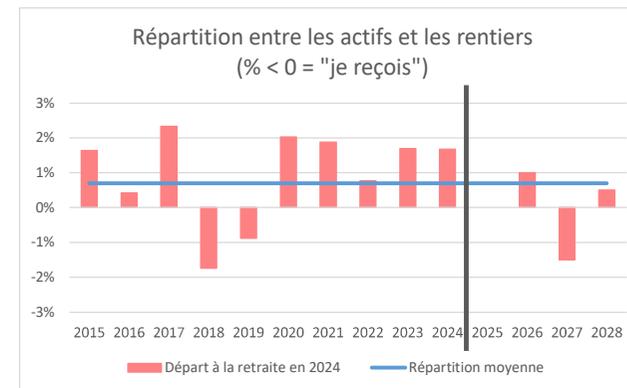
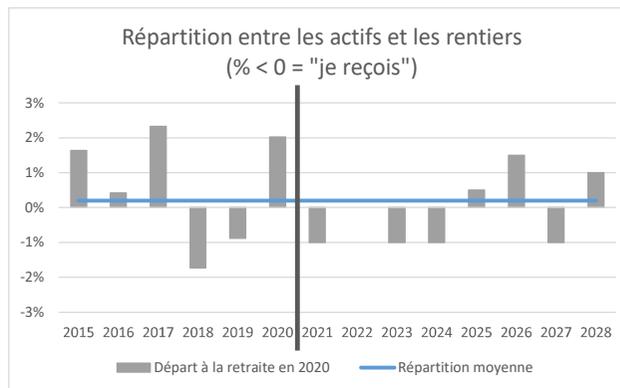
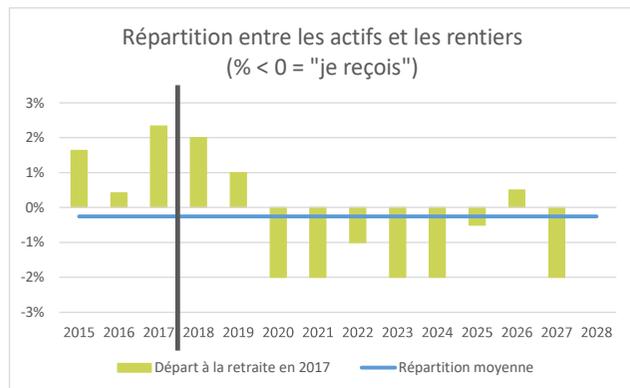
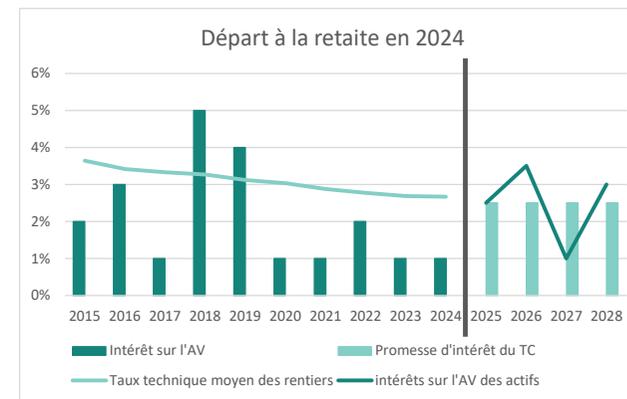
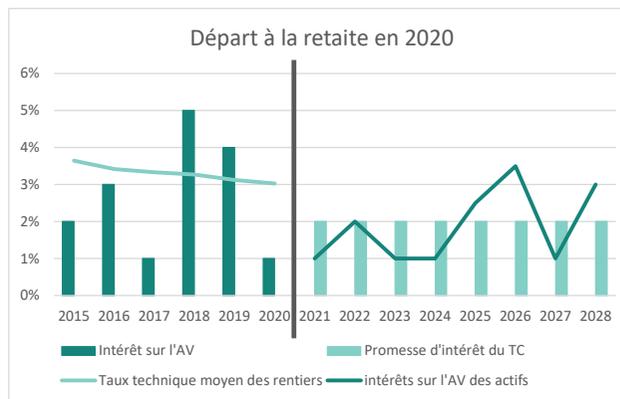
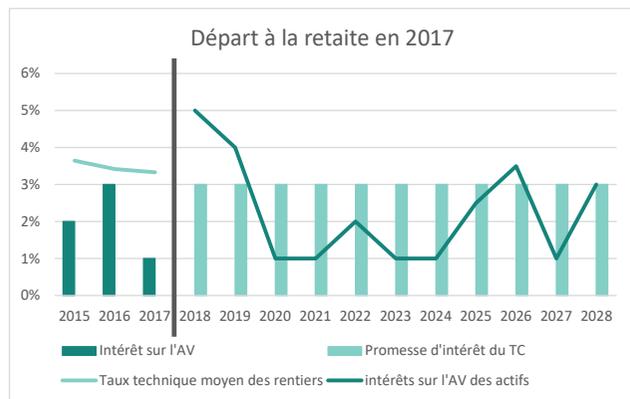


Nous considérons l'évolution suivante:

- Baisse du taux technique jusqu'en 2021, puis augmentation*
- Taux de conversion actuariellement correct
- La promesse d'intérêt du TC correspond donc au taux technique
- Le taux technique moyen des rentiers diminue durant la période observée
- La rémunération des avoirs de vieillesse fluctue. Elle reflète la performance des placements.

*augmentation hypothétique pour illustration

Redistribution des intérêts entre les actifs et les rentiers: Exemple



En comparaison, les assurés partis à la retraite en 2017 sont ceux qui ont le plus « profité » de la redistribution sur la période 2015-2018, suivis par les départs à la retraite en 2020 et finalement ceux de 2024.

Redistribution des intérêts entre les actifs et les rentiers: Exemple

Année	Intérêt avoir de vieillesse	Taux technique moyen des rentiers	Année du départ à la retraite et promesse d'intérêt de l'époque								
			3.0%	3.0%	2.5%	2.0%	1.5%	2.0%	2.0%	2.5%	2.5%
			2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
2015	2.00%	3.64%	1.64%	1.64%	1.64%	1.64%	1.64%	1.64%	1.64%	1.64%	1.64%
2016	3.00%	3.42%	0.42%	0.42%	0.42%	0.42%	0.42%	0.42%	0.42%	0.42%	0.42%
2017	1.00%	3.33%	2.33%	2.33%	2.33%	2.33%	2.33%	2.33%	2.33%	2.33%	2.33%
2018	5.00%	3.27%	2.00%	-1.73%	-1.73%	-1.73%	-1.73%	-1.73%	-1.73%	-1.73%	-1.73%
2019	4.00%	3.12%	1.00%	1.00%	-0.88%	-0.88%	-0.88%	-0.88%	-0.88%	-0.88%	-0.88%
2020	1.00%	3.03%	-2.00%	-2.00%	-1.50%	2.03%	2.03%	2.03%	2.03%	2.03%	2.03%
2021	1.00%	2.88%	-2.00%	-2.00%	-1.50%	-1.00%	1.88%	1.88%	1.88%	1.88%	1.88%
2022	2.00%	2.77%	1.00%	-1.00%	-0.50%	0.00%	0.50%	0.77%	0.77%	0.77%	0.77%
2023	1.00%	2.69%	-2.00%	-2.00%	-1.50%	-1.00%	-0.50%	-1.00%	1.69%	1.69%	1.69%
2024	1.00%	2.67%	-2.00%	-2.00%	-1.50%	-1.00%	-0.50%	-1.00%	-1.00%	1.67%	1.67%
2025	2.50%	2.65%	-0.50%	-0.50%	0.00%	0.50%	1.00%	0.50%	0.50%	0.00%	0.15%
2026	3.50%	2.63%	0.50%	0.50%	1.00%	1.50%	2.00%	1.50%	1.50%	1.00%	1.00%
2027	1.00%	2.61%	-2.00%	-2.00%	-1.50%	-1.00%	-0.50%	-1.00%	-1.00%	-1.50%	-1.50%
2028	3.00%	2.59%	0.00%	0.00%	-0.50%	1.00%	1.50%	1.00%	1.00%	0.50%	0.50%

rouge = «je donne» / vert = «je reçois»

phase active

phase bénéficiaire de rente

Conclusions

Avant de compenser des redistributions précédentes, il faut les identifier correctement.

- Il ne s'agit pas seulement des «assurés actifs» et des «rentiers».
 - Les rentiers d'aujourd'hui étaient des assurés actifs avant leur départ à la retraite.
 - Des redistributions ont également lieu entre différentes générations de rentiers.
- La taille des différents groupes doit être prise en compte si l'on veut chiffrer correctement le degré de redistribution.
- Il faut trouver un compromis entre le nombre de groupes de personnes considérés et le degré de «justice» souhaité.

Une équité totale n'est pas possible!

Prenez contact avec nous!

Pascal Wyss

Senior Consultant

Expert agréé en prévoyance professionnelle

Téléphone +41 58 311 21 15

Email pascal.wyss@slps.ch

Swiss Life Pension Services SA

la société de conseil de Swiss Life

Genève

Av. de Morgines 10

Case postale 564

1213 Petit-Lancy 1

Lausanne

Av. de Rumine 13

1001 Lausanne

Tél : 0800 00 25 25

pension.services@slps.ch

www.slps.ch